

25 août 2010

Guide d'application de politique :

Politique 3.2 - Détermination des fins de la collecte des renseignements et consentement à la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels

Introduction

Ce guide inclut les documents et informations suivants:

Section	Nom du document
Généralités et application recommandée de la politique	
Diagramme du flux d'activités	<i>Options pour la mise en place du consentement</i>
Exemple de formulaire de consentement HSPnet	<i>Formulaire de consentement à l'utilisation et à la divulgation de renseignements sur les étudiants</i>
Exemple du feuillet de HSPnet pour étudiants	<i>Fins déterminées et traitement des renseignements personnels et des renseignements personnels médicaux dans le cadre de HSPnet</i>
Exemple du feuillet de HSPnet pour enseignants et responsables de cours	<i>Guide pour les enseignants utilisant HSPnet</i>

Généralités

La politique de HSPnet 3.2 *Détermination des fins de la collecte des renseignements et consentement à la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels* établit un standard élevé de protection de la vie privée en exigeant des étudiants un consentement actif pour l'utilisation et la divulgation de leurs informations personnelles. Afin de se conformer à cette politique, le responsable d'un programme d'études doit recueillir un formulaire de consentement signé de l'étudiant, suivant un processus de consentement informé qui est soutenu par un feuillet décrivant l'usage et le traitement des renseignements personnels des étudiants au sein de HSPnet.

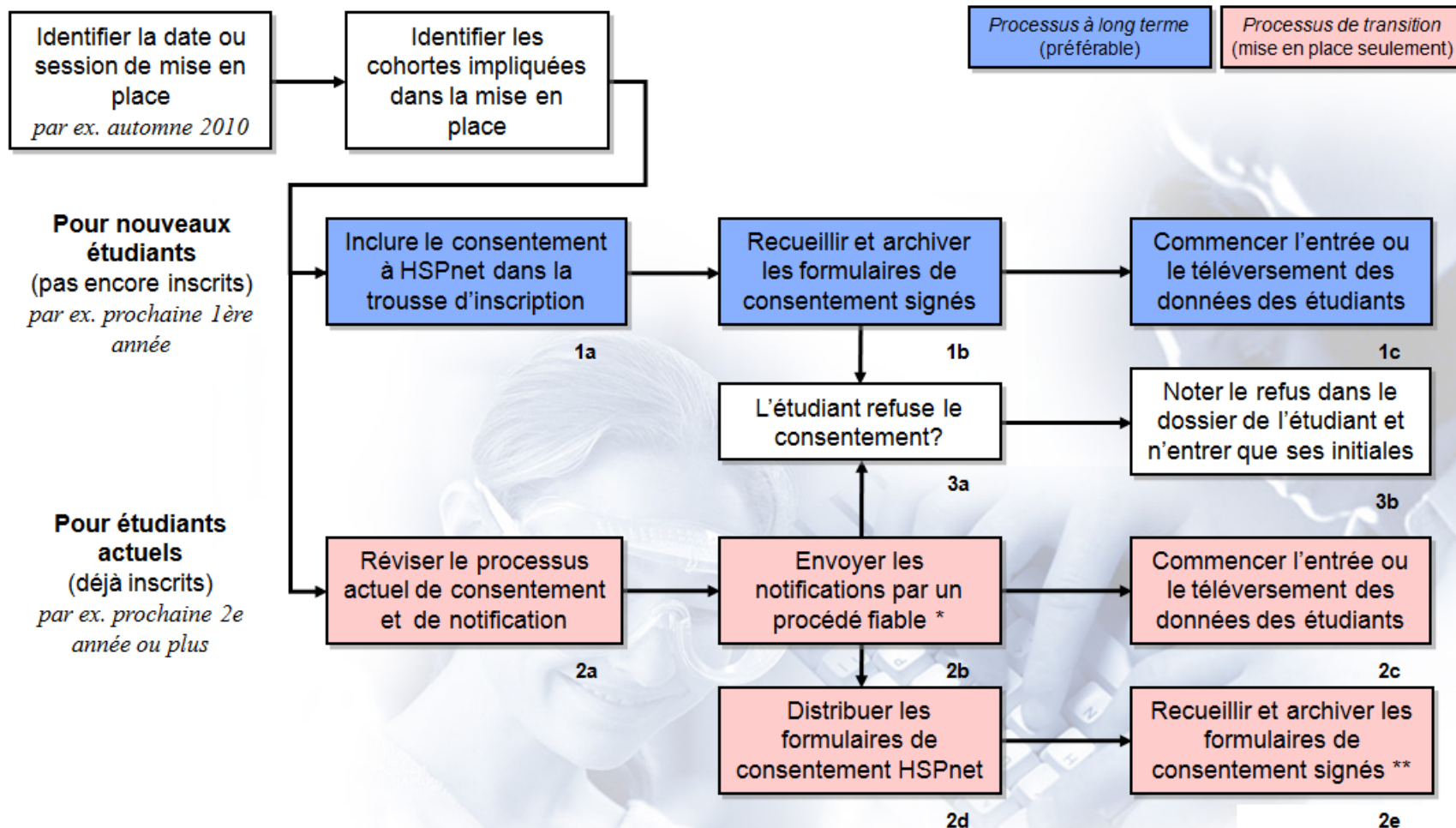
Ce document décrit un processus permettant la mise en place de la politique 3.2, y compris une approche **à long terme** (lorsque tous les nouveaux étudiants fournissent leur consentement avant leur entrée dans HSPnet) et une approche **intérimaire** pour permettre l'utilisation de HSPnet par un programme durant la période de transition de la mise en place du processus de consentement à long terme.

Application recommandée de la politique

1. Pendant la planification de la mise en place, les programmes d'études devraient développer un mécanisme au sein de leur processus d'inscription pour distribuer le formulaire de consentement et le feuillet de HSPnet à tous leurs nouveaux candidats. L'objectif **à long terme** de ce mécanisme est d'assurer que le consentement à HSPnet soit obtenu comme partie intégrale de l'ensemble des données recueillies pour tout nouvel étudiant. Ce moyen éliminera, la nécessité d'utiliser les mécanismes intérimaires présentés ci-dessous.
2. Comme approche **intérimaire** pendant la période de transition (avant que tous les étudiants ne puissent signer les formulaires de consentement), un responsable de programme peut décider d'entrer les données des étudiants dans HSPnet si il détermine que les procédés de consentement ou de notification existants sont adéquats pour couvrir l'utilisation ou la divulgation des données des étudiants dans HSPnet (p.ex. : dans le but de trouver et coordonner une expérience pratique appropriée). Des exemples de processus de consentement ou de notification comprennent :
 - un autre formulaire de consentement dans lequel les étudiants autorisent l'établissement d'enseignement ou le programme spécifique à communiquer leurs informations aux sites receveurs (quelquefois nommés « employeurs potentiels »);
 - un formulaire de consentement général de l'institution ou du programme à la divulgation des informations des étudiants à des fins pédagogiques connexes;
 - un avis reçu par tous les étudiants dans leur agenda ou autre documentation à l'utilisation ou la divulgation de leurs informations personnelles;
 - des procédés en ligne pour l'obtention du consentement ou l'avis des étudiants
3. Même si les processus de consentement ou de notification sont jugés adéquats pendant la période de transition, le programme devrait aviser les étudiants qui se sont inscrits auparavant au sujet de l'utilisation de HSPnet pour leur stage et devrait s'efforcer, de façon raisonnable, de recueillir les formulaires de consentement HSPnet dans les mois qui suivent immédiatement la mise en œuvre de HSPnet. Ces efforts peuvent comprendre :
 - la distribution et collecte du feuillet et formulaires de HSPnet pendant les classes (si les enseignants sont impliqués dans ce processus, ils devraient recevoir le feuillet *Guide pour enseignants de programmes utilisant HSPnet* pour soutenir leur rôle à répondre aux questions des étudiants ou les diriger vers d'autres ressources);
 - la distribution du feuillet et de formulaires de HSPnet comme pièce-jointe par courriel avec des instructions pour le retour par télécopieur ou courrier de formulaires signés au responsable du programme d'études.
4. Tel que présenté dans la politique 3.2, les responsables de programmes d'études doivent documenter les cas où un étudiant refuse de fournir son consentement et suivre la procédure pour retirer le dossier de l'étudiant de HSPnet ou limiter les informations qui sont divulguées.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le responsable de la vie privée de HSPnet (visitez le site à www.hspcanada.net/privacy/index.asp) ou contactez privacy-vieprivee@hspcanada.net.

Guide d'application de politique HSPnet : Options de mise en place du consentement – aperçu



* Des exemples de procédés de notification fiables sont un courriel du collège/université (disponible à tous les étudiants), un site qui demande un accès régulier, etc.

** Des efforts raisonnables à faire pour recueillir tous les formulaires signés durant la session suivant la mise en place.

Guide d'application de politique HSPnet : Options de mise en place du consentement – détails

Pour nouveaux étudiants (pas encore inscrits) – par ex. prochaine 1^{ère} année

- 1a - Incorporer le formulaire de consentement à HSPnet au processus d'inscription de tous les nouveaux étudiants
- 2a - Recueillir les formulaires de consentement signés et archiver par année (ou par étudiant)
- 3a - Commencer le processus de téléversement ou d'entrée manuelle des données des étudiants dans HSPnet

Pour étudiants actuels (déjà inscrits) – par ex. prochaine 2^e année ou plus

- 2a - Réviser les processus de consentement et de notification actuels (voir des exemples dans le Guide d'application de politique 3.2)
- 2b - Si les processus actuels sont considérés adéquats pour la législation qui s'applique :
 - Envoyer la notification à tous les étudiants par le biais d'un procédé fiable tel qu'une adresse courriel fournie par le collège ou l'université à tous les étudiants, ou un site de l'établissement ou du programme auquel les étudiants doivent accéder régulièrement
- 2c - Commencer le processus de téléversement ou d'entrée manuelle des données des étudiants dans HSPnet

En addition au processus de notification décrit en 2b :

- 2d - Distribuer le formulaire de consentement à tous les étudiants actifs
- 2e - recueillir les formulaires de consentement signés et archiver par année (ou par étudiant) – des efforts raisonnables doivent être faits pour s'assurer que tous les étudiants actuels terminent le processus de consentement durant les mois suivant immédiatement la mise en place de HSPnet

Pour les étudiants qui refusent le consentement :

- 3a - Discuter des préoccupations de l'étudiant et des contrôles sur la vie privée dans HSPnet
- 3b - Si l'étudiant refuse, noter le refus de l'étudiant et ses raisons dans son dossier. *De plus, les nom et prénom de l'étudiant ne peuvent être entrés dans HSPnet et seules ses initiales peuvent être utilisées.*